

- > **Edito** ..... 1
- > **Petite enfance** ..... 2-3
  - Une nouvelle compétence
- > **Parcs d'activités communautaires** ..... 4-5
- > **Belle Fontaine** ..... 6
  - De nouvelles entreprises qui s'installent
- > **HOMEGAL, pépinière d'entreprises** ..... 7
  - Devenir entrepreneurs sans se tromper
- > **En passant par** ..... 8-9
  - ROMBAS



- > **Réalisation des cartes de bruits sur le territoire** ..... 10-11
- > **Les finances** ..... 12
- > **Infos pratiques** ..... 13 à 15
  - Pass Foncier et ravalements de façades : Mode d'emploi
  - Les déchets
- > **Les rendez-vous culturels..** 15-16

### Contacts

Site Internet : [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)  
 Email : [ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr)  
 Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas  
 Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas  
 Directeur de la publication : Lionel FOURNIER  
 N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2010  
 Tirage 20 000 exemplaires - A2DV numérique  
 Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

## Mise en place de la compétence PETITE ENFANCE dans notre communauté

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de prendre la compétence Petite Enfance. C'est, en effet, au terme d'un large débat, que le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 11 février dernier, décidé, à l'unanimité des votants, de mettre en œuvre cette compétence en s'appuyant sur l'étude de besoins en matière de garde de la petite enfance réalisée par le bureau d'études « Stratégie – Gestions publiques ».

Sur la base d'une vision partagée et d'un cadre stratégique à l'échelle du territoire communautaire, il est évident qu'il sera plus facile d'optimiser la gestion des nouveaux équipements destinés à la Petite Enfance et d'équilibrer le service rendu à la population à l'échelle de tout le territoire.

Cette nouvelle offre de services, destinée aux familles de notre communauté, permettra de répondre rapidement à leurs besoins non satisfaits en matière de crèches et haltes garderies.

Il s'agit là d'un véritable plan de rattrapage qui sera mis en œuvre progressivement, avec l'ambition de proposer aux familles, dès 2012/2013, une offre d'accueil diversifiée dans le domaine de la petite enfance.

Mais d'ici là, de nombreuses étapes devront encore être franchies, comme la construction et le financement des quatre nouvelles structures qui seront réalisées en complément de la halte-garderie de Rombas qui sera, à terme, transformée en structure multi-accueil.

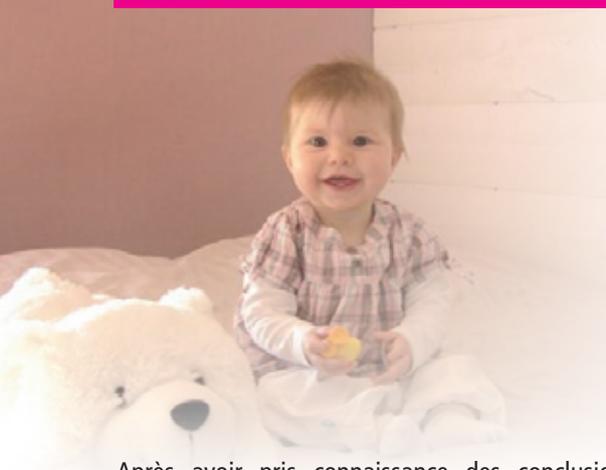
Ainsi, dans un contexte économique et financier particulièrement difficile et compliqué, les choix opérés par notre Communauté de Communes peuvent paraître ambitieux.

Ils traduisent tout simplement la volonté des élus de la CCPOM de poursuivre les efforts d'investissement pour accompagner la mise en place de services publics de proximité afin de faciliter au maximum la vie quotidienne de nos concitoyens.

## Edito



Lionel FOURNIER  
Maire de Rombas  
Président de la CCPOM



## COMPÉTENCE PETITE ENFANCE



La CCPOM a lancé, en 2009, une étude afin de mieux connaître les besoins des habitants en matière de garde de la petite enfance.

Après avoir pris connaissance des conclusions du bureau d'études, le Conseil Communautaire, au regard des éléments identifiés en terme de demande des familles et des enjeux pour le territoire dans le cadre de l'accueil de la petite enfance a, lors de sa réunion de février 2010, décidé d'élargir les compétences intercommunales à la compétence « Petite Enfance » en vue d'assurer la mise en place et la gestion des structures d'accueil des moins de 3 ans.

Les démarches administratives nécessaires au transfert définitif de compétence ont été engagées depuis le début de l'année. Après délibération des conseils municipaux de chaque commune, un arrêté préfectoral validera définitivement la prise de compétence.

De plus, les conclusions du bureau d'études ont mis en évidence le fait que, parallèlement au développement de places dans des structures d'accueil collectif, il conviendrait de renforcer les conditions de l'accueil familial pour assurer une véritable complémentarité entre les différents modes de garde.



Ainsi, une première phase d'équipement, fin de l'année 2010, va permettre la création de 150 places en multi-accueil réparties sur l'ensemble du territoire communautaire. Il est ainsi envisagé, sur une échéance de 3 ans, de :

- réaliser simultanément 4 structures « multi-accueil » réparties sur l'ensemble du territoire communautaire :

- Plateau (Sainte-Marie-aux-Chênes, Montois-la-Montagne, Roncourt) / Lieu d'implantation à Sainte-Marie-aux-Chênes, en accord avec les deux autres communes.
- Marange-Silvange (Bronvaux, Marange-Silvange, Pierrevillers).
- Vallée de l'Orne (Clouange, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Rosselange, Vitry-sur-Orne) / Lieu d'implantation au sein du parc d'activités communautaire Belle Fontaine, en accord avec les cinq communes.
- Amnéville.

- créer un « Relais Assistantes Maternelles » (RAM) intercommunal.

Les RAM consistent en l'information des assistantes maternelles et des parents, à la fois en ce qui concerne l'offre et la demande de places, mais également concernant les contrats de travail, les formations, les agréments... Le RAM anime également des activités avec les assistantes maternelles, avec ou sans les enfants qu'elles accueillent, et organise des réunions sur la profession.



## Les structures multi-accueil permettent, grâce à un personnel qualifié :

### - Un accueil occasionnel des enfants de moins de 3 ans.

La halte-garderie est la structure qui le caractérise essentiellement. La garde à temps complet n'est pas possible (pas plus de 27 h/semaine). Cet accueil constitue souvent pour les parents un mode de garde complémentaire ou ponctuel.

### - Un mode de garde permanent et régulier de type crèche pour les enfants de moins de 3 ans.

Il se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de sa planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure. Il est assuré notamment par les crèches (collectives, familiales, parentales ou inter-entreprises) ou par les assistantes maternelles. Cela permet d'accueillir des enfants dont les parents sont salariés à temps complet ou qui ont des besoins permanents.

Les multi-accueils permettront aux enfants accueillis de disposer, en fonction de leur âge, d'équipements spécifiques et adaptés : salles de repos, salles de jeux, lieux de vie, espaces extérieurs...

Des prises de contact ont déjà été réalisées avec les différents partenaires financiers :

- Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- Conseil Général de la Moselle
- Conseil Régional de Lorraine et Fonds Européens.



credit: photo V. Muller



© Eric Isselée

## LES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

### Parc d'activités communautaire **CHAMPELLE** Des travaux réalisés par la CCPOM pour l'accueil de nouvelles entreprises.

En partenariat avec le Conseil Général de Moselle, la CCPOM a entrepris, en octobre 2009, des travaux pour l'aménagement du parc d'activités communautaire CHAMPELLE situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes. Les travaux de nivellement en remblais-déblais ont été réalisés dans le but de pouvoir répondre aux attentes d'entreprises ayant besoin de terrains de grande superficie. Aujourd'hui terminés, ces travaux ont permis la réalisation de trois plates-formes d'environ 25 000 m<sup>2</sup> chacune.



Plan de situation  
Parc d'Activités Champelle



#### Légende

- Voirie
- A 4
- Batiment
- Parc d'activités
- Communes

0 100 200  
Mètres

© Droits réservés- CCPOM - Ed. Novembre 2009  
Source des données : CCPOM  
Source du fond cadastre : DGI - 2009  
Source du fond de carte : BD Ortho - IGN - 2004  
Nom du document : PlanSituationPAC.mxd  
Format : A3

Vous êtes entrepreneurs, jeunes créateurs, artisans... Vous souhaitez acquérir une parcelle ou louer des locaux pour le développement de votre activité ? C'est possible sur le territoire de la CCPOM.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELÉZ LE 03 87 58 32 32**

## Des cellules sont disponibles dans le bâtiment d'accueil des entreprises !!!

Trois cellules ont été récemment libérées par leurs occupants dont l'un s'est implanté sur le parc d'activités communautaire Belle Fontaine (voir page 6).  
D'une superficie de 243, 277 et 345 m<sup>2</sup>, ces dernières sont composées d'un espace bureau, d'un grand atelier et de deux sanitaires.



Espace «bureau»



Espace «atelier»

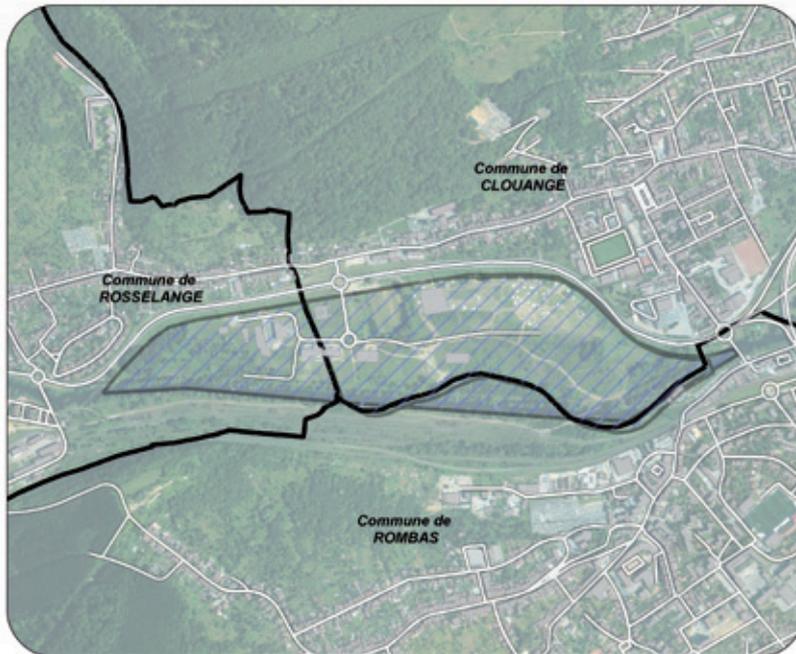


Espace «sanitaires»



Bâtiment d'accueil des entreprises

## Parc d'activités communautaire BELLE FONTAINE Quelques parcelles encore disponibles !!!



Ce parc d'activités a connu un développement très rapide, en effet une grande partie des parcelles viabilisées par la CCPOM a été rapidement commercialisée, seules deux parcelles d'une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup> pour la première, et 9 500 m<sup>2</sup> pour la seconde n'étaient pas en adéquation avec la demande orientée plutôt vers des parcelles beaucoup plus petites (entre 1 500 et 3 000 m<sup>2</sup>).

En 2008, la CCPOM a donc décidé de procéder au morcellement de ces deux parcelles et d'aménager une voie nouvelle permettant de créer douze parcelles proposées, prioritairement, pour l'implantation d'activités artisanales.

Aujourd'hui, 5 parcelles sont encore disponibles dont la superficie varie entre 1 400 m<sup>2</sup> et 2 500 m<sup>2</sup>...

# Développement économique

## BELLE FONTAINE S'AGRANDIT AVEC L'OUVERTURE PROCHAINE DE DEUX ENSEIGNES !!!

### ESPACE GRANIT ET CUISINE

Après être restée en location quelques années dans une des cellules du bâtiment d'accueil des entreprises pour démarrer son activité, la société Espace Granit et Cuisine, spécialisée dans la réalisation de plans de travail, a ensuite investi dans l'acquisition d'un terrain sur le parc d'activités Belle Fontaine où les travaux de construction de son bâtiment se terminent.

A proximité des magasins TRAFIC et SUPER U, vous pourrez découvrir son hall d'exposition, très bientôt.



### LE POINT VERT Le Jardin

Le magasin « POINT VERT Le Jardin », jardinerie spécialisée dans les conseils pour l'aménagement, la décoration et l'entretien du jardin ouvrira ses portes sur le parc d'activités communautaire Belle Fontaine en octobre 2010.



## LES ENTREPRISES EN RESEAU

Afin de créer un espace permettant aux chefs d'entreprises (TPE et PME) implantés sur son territoire de se rencontrer, d'échanger mais aussi d'investir les réseaux d'acteurs économiques, la CCPOM a souhaité développer un partenariat avec l'association Club Entrepreneurial implantée à JOEUF depuis 2002.

C'est dans ce contexte qu'un petit déjeuner inter-entreprises a eu lieu le 14 décembre 2009 au sein de la Société Lorraine Gaz Service ainsi qu'une rencontre d'affaires inter-entreprises le 26 avril 2010 dans le nouvel espace culturel « La Galerie » à Clouange.

Pour tout renseignement,  
vous pouvez contacter le Club Entrepreneurial :  
Tél. 03 82 47 57 81 - Fax. 03 82 47 11 05  
[club.entrepreneurial@gmail.com](mailto:club.entrepreneurial@gmail.com)



## LES BONNES INFOS POUR DEVENIR ENTREPRENEUR SANS SE TROMPER

Créée en 1993, la Pépinière d'entreprises couvre 8 cantons (Marange-Silvange, Rombas pour la Moselle et Homécourt, Briey, Chambley, Audun-le-Roman, Conflans-en-Jarnisy pour la Meurthe-et-Moselle).

A l'origine, des élus, Jean-Pierre MINELLA, Alain CORRADI, Colette GOEURIOT, Guy VATTIER, René DROUIN et Bernard COLNOT fondent la Pépinière d'entreprises, persuadés de mettre à la disposition de l'ensemble des territoires Mosellans et Meurthe-et-Mosellans un outil de développement économique local. HOMEGAL sera complétée en 1998 par la création d'une Plateforme d'Initiative. Julien GOTTINI, Président depuis 2001, assure que la volonté de la Pépinière d'entreprises HOMEGAL est d'accompagner et d'aider les futurs chefs d'entreprises à réaliser leurs projets, en apportant une aide sérieuse dans le montage du projet.

La Pépinière reçoit en général plus de 450 personnes par an en premier accueil. Il suffit de téléphoner à la secrétaire, Nadia AICH pour prendre un RDV sur Joeuf ou en Moselle, au sein de notre établissement à Moyeuve-Grande. Nous assurons des permanences dans plusieurs communes de Moselle (Rombas – Marange-Silvange – Moyeuve-Grande).

La Pépinière d'entreprises HOMEGAL à Joeuf propose des bureaux et des ateliers à louer, ainsi que des domiciliations juridiques. Le site de Moyeuve-Grande peut aussi proposer des domiciliations juridiques.

Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière grâce à un prêt d'honneur à taux 0, une garantie pour les femmes créatrices, repreneuses, développeuses d'entreprises (avec le FGIF par exemple, les femmes peuvent emprunter avec moins de risques que les hommes), bénéficier d'un prêt NACRE (prêt à taux 0) ou d'un Prêt à la Création d'Entreprise (PCE), la Plateforme France Initiative Bassins de Briey Orne Moselle Initiative (PFIBBOMI) composée de sa secrétaire, Sylvie CHAILLOU et de son animatrice, Céline POSADZKI pourra vous accueillir et vous aider à monter un dossier de demande d'aides financières et vous guider dans la relation avec les banques.

**Contacts**  
 Pépinière d'entreprises HOMEGAL  
 CAEF – ZI de Franchepré  
 54240 JOEUF  
 Tél. 03.82.47.11.00 / Fax. 03.82.47.11.05  
 Homegal2@wanadoo.fr  
 nahomegal@orange.fr



crédit photo HOMEGAL



crédit photo HOMEGAL

Suite à un premier accueil assuré par l'ensemble des membres de l'Espace Conseil Entreprises (un ensemble de partenaires économiques locaux), une orientation à votre projet sera donnée. Gilles COLLIGNON, le Directeur et Olivia CADET, la coordinatrice de la Pépinière orienteront votre accompagnement vers l'un des conseillers, Michael SZYJKA, Jordan BOURDOT et Afcène BELKACEMI. Les entretiens permettront de vous accueillir, vous accompagner, vous suivre, vous guider, gratuitement, dans vos différentes démarches de création, transmission et développement d'entreprises nouvelles.

# ROMBAS

Située au cœur de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, dont elle accueille le siège, ROMBAS bénéficie d'une localisation privilégiée en bordure de l'Orne et au pied de la colline de Drince. Entourée de forêts, dotée de multiples équipements culturels, sociaux, sportifs et de loisirs, ROMBAS offre, à ses résidents comme à ses visiteurs, un espace où se conjuguent convivialité et qualité de vie.

## Une ville aux multiples facettes

### Un passé très marquant

Après un millénaire consacré à la viticulture, l'entrée de Rombas dans l'ère industrielle en 1890 avec la construction d'un important complexe sidérurgique, a entraîné un développement économique et démographique soutenu pour la commune pendant plusieurs décennies.

De nouvelles infrastructures sont nées pour répondre aux besoins d'une population croissante. La ville a ainsi connu une évolution continue jusqu'à la crise de la sidérurgie au milieu des années 1970.

### Une volonté de renouveau

A la fin des années 1980, Rombas décide de se donner un nouveau souffle et de combattre la morosité qui avait envahi la vallée de l'Orne. Cette volonté se traduit tout d'abord par la mise en place d'un vaste projet urbanistique incluant entre autres la réalisation du Centre-Ville associé à des rénovations de façades à grande échelle qui ont largement contribué à améliorer l'image de la ville.

### Rombas, Ville Fleurie

Rombas s'est également attachée à l'embellissement du cadre de vie, particulièrement à travers la qualité de son fleurissement. Depuis 1999, Rombas est fière de son titre de Ville Fleurie 🌸🌸🌸🌸, qui en fait la deuxième ville 4 Fleurs de Moselle après Metz.

### Sports, loisirs et nature

Si Rombas dénombre 25 clubs sportifs, c'est aussi parce qu'elle a su mettre à leur disposition des équipements de qualité : cinq gymnases, deux courts de tennis, deux boulodromes dont un couvert, deux terrains de football avec pistes d'athlétisme, une butte de tir à l'arc, ainsi que six terrains multisports. Côté loisirs et nature, la zone de loisirs du Fond Saint Martin offre un cadre naturel idéal à immédiate proximité de la ville en proposant une multitude d'activités en accès gratuit. C'est également à Rombas que débute le Fil de l'Orne, sentier de promenade très prisé qui traverse 4 communes de la CCPOM avant d'arriver en Meurthe-et-Moselle et d'aboutir à Moineville à 23 kilomètres de notre localité.

### Tout l'éventail scolaire...

De nombreux établissements accueillent les jeunes Rombasiens tout au long de leur scolarité : cinq écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée classique, un lycée professionnel et des sections de BTS, soit une population scolaire de plus de 3 500 élèves.

### Des équipements de pointe

Le réseau câblé offre une multitude de chaînes parmi lesquelles, RTV (Rombas TéléVision) qui assure l'information locale depuis 1989. Quant à Internet, il a fait son entrée à Rombas dès 1998 avec la création du site de la ville [www.rombas.com](http://www.rombas.com), puis la création d'un Espace Public Numérique et le raccordement de toutes les écoles à haut débit. Pour le développement du multimédia et son accès au plus grand nombre, la ville a été récompensée dès 1999 par le label Ville Internet.



Rombas : vue générale depuis la tour de Drince



Les Estivales : place de l'Hôtel de Ville

## Rombas, la culturelle,

La culture est incontestablement l'un des domaines les plus emblématiques de la ville. L'Espace Culturel en est l'un des lieux phares avec ses concerts, spectacles et expositions. Des cours de rock, danse de salon, orientale, salsa, modern-jazz rassemblent plus de 170 danseurs sous l'égide de l'Atelier Musique et Danse, qui assure aussi des classes d'enseignement musical pour plus de 150 élèves.

Autre pilier de la culture, La Pléiade est l'une des plus importantes médiathèques du département en nombre d'ouvrages proposés. Elle bénéficie de locaux remarquables et d'équipements permettant, par le biais d'Internet, la réservation en ligne ou la vérification de la disponibilité d'un ouvrage. Autre incontournable : le Mom'théâtre, programmation de spectacles jeune public, qui, depuis plus de 20 ans, remporte un succès jamais démenti.

## Des structures à vocation sociale remarquables

Rombas dispose d'une palette de structures sociales de tout premier plan qui va encore s'étoffer dans les prochains mois et qui concernent tous les âges de la vie, depuis les nourrissons jusqu'aux seniors.

La halte-garderie Les Petits Amis propose un accueil régulier à temps partiel ou occasionnel, à des enfants âgés de 3 mois à moins de 6 ans. Pour les enfants jusqu'à 12 ans, la Maison de l'Enfance propose une multitude d'activités et d'ateliers mais aussi une ouverture sur la vie artistique. C'est également à la Maison de l'Enfance que se déroulent depuis 2008 une partie de l'accueil et des activités périscolaires. La cantine scolaire et l'accueil périscolaire seront dans quelques mois transférés dans les nouveaux locaux du Foyer Social qui abritera également la restauration des seniors.

La Maison du Lien Social, également en cours de construction, sera aussi l'une des structures phares de la politique sociale de

la Ville en regroupant en un lieu, de très nombreux services, organismes et permanences sociales.

Rombas n'oublie pas non plus ses aînés, avec deux structures d'accueil, Le Gai Logis, un foyer logement de 70 appartements et la Villa Heringen dont les travaux sont sur le point de débiter et qui offrira dès l'été 2011, dans un parc arboré et un bâtiment de conception très moderne, 30 appartements équipés pour les seniors et/ou personnes à mobilité réduite.

## Une activité économique soutenue

Rombas est ainsi devenue un site recherché par les entreprises et les commerces comme par les particuliers tant pour la qualité de son cadre de vie que pour la diversité de ses services. Lors de la réalisation de la VR 52, la CCPOM devrait aménager en zone artisanale et commerciale, l'espace de 70 hectares situé sur les communes de Rombas et Pierrevillers.

Attractive, vivante, fleurie, culturelle, sportive, sociale, Rombas est tout simplement une ville agréable où il fait bon vivre.



Mairie de ROMBAS  
Place de l'Hôtel de Ville  
57120 ROMBAS

Tél : 03.87.67.92.20  
Fax : 03.87.67.92.21

Site Internet de la Ville :  
[www.rombas.com](http://www.rombas.com)  
E mail : [accueil@rombas.com](mailto:accueil@rombas.com)



## RÉALISATION DES CARTES DE BRUITS SUR LE TERRITOIRE

Le bureau d'études SPC Acoustique a été missionné par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour réaliser la cartographie sonore de son territoire conformément aux prescriptions de la Directive Européenne 20921491GE du 25 juin 2002. Le travail collaboratif a débuté en 2008 et s'est achevé début 2010.

### Contexte réglementaire

La Directive Européenne 20921491GE du 25 juin 2002, dont la transposition en droit français date de 2006, prévoit la mise en place d'un dispositif d'évaluation et de gestion du bruit dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants sur la base des principes suivants :

- *Evaluation de l'exposition au bruit des populations basée sur des méthodes communes aux pays européens,*
- *Information des populations sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé,*
- *Mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition sonore et à préserver les zones calmes.*

Les sources de bruit visées par la Directive concernent l'ensemble des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que les sites industriels classés soumis à autorisation d'exploiter. Les autres sources de bruits tels que les bruits de voisinage ne sont pas prises en compte. La CCPOM n'est pas concernée par le bruit aérien.

### Déroulement de l'étude

L'élaboration des cartes de bruit a été réalisée à partir d'un logiciel de simulation de la propagation du bruit dans l'environnement.

L'étude s'est déroulée en trois étapes principales :

**Etape 1 :** Recueil et mise en forme des données d'entrée. Collecte des données concernant notamment la topographie du site, la nature et l'occupation des sols, l'implantation du bâti et des réseaux de transport, la densité de population de chaque commune, les volumes de trafic sur les axes de transport (facteur déterminant pour caractériser la puissance acoustique d'une route ou d'une voie ferrée) et les émissions sonores des sites industriels.

**Etape 2 :** Modélisation de la zone d'étude. Les données

recueillies sont insérées dans le logiciel de modélisation acoustique. Des mesures sur site ont permis de valider la fiabilité du modèle et d'affiner certaines hypothèses effectuées sur les données d'entrée.

**Etape 3 :** Restitution des résultats et analyse. Les résultats sont présentés sous forme de cartographies des niveaux sonores pour chaque type de source visée par la Directive et de tableaux d'exposition des populations et des bâtiments sensibles (établissements scolaires et médicaux).

### Situation sonore actuelle sur le territoire de la CCPOM

Le paysage sonore sur le territoire de la CCPOM est impacté principalement par les bruits de trafic routier sur les axes principaux. Les zones les plus bruyantes se situent aux abords des voies très fréquentées, telles que l'autoroute A4, la RD181, la RN52 et la RD9. A mesure que l'on s'éloigne de ces axes, les niveaux sonores deviennent nettement plus faibles et se situent bien en deçà des seuils limites dont le dépassement peut justifier l'adoption de mesures de réduction du bruit.

La ligne ferroviaire reliant Amnéville et Homécourt affecte uniquement les habitations situées le long de la voie. Bien que les niveaux sonores au passage d'un train soient élevés en façade des habitations les plus proches, les seuils limites réglementaires sont respectés compte tenu du nombre réduit de passage des trains au cours de la journée.

Le bruit engendré par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présente dans l'ensemble un faible impact sonore sur les populations. En effet, depuis la fermeture de l'aciérie ArcelorMittal à Gandrange, la majorité des sites industriels classés demeure relativement éloignée des zones habitées. Seuls la SLAG, la société Calcia et les Agglomérés de Rombas s'avèrent potentiellement générateurs de nuisances sonores auprès des populations riveraines, mais sans engendrer de réels dépassements de seuils.



En outre, le territoire de la CCPOM comporte de nombreuses zones inhabitées exposées à des niveaux sonores particulièrement bas. Cet élément est à prendre en compte car l'un des objectifs de la Directive vise à préserver les zones considérées comme calmes des nuisances sonores.

## Diffusion des résultats au public

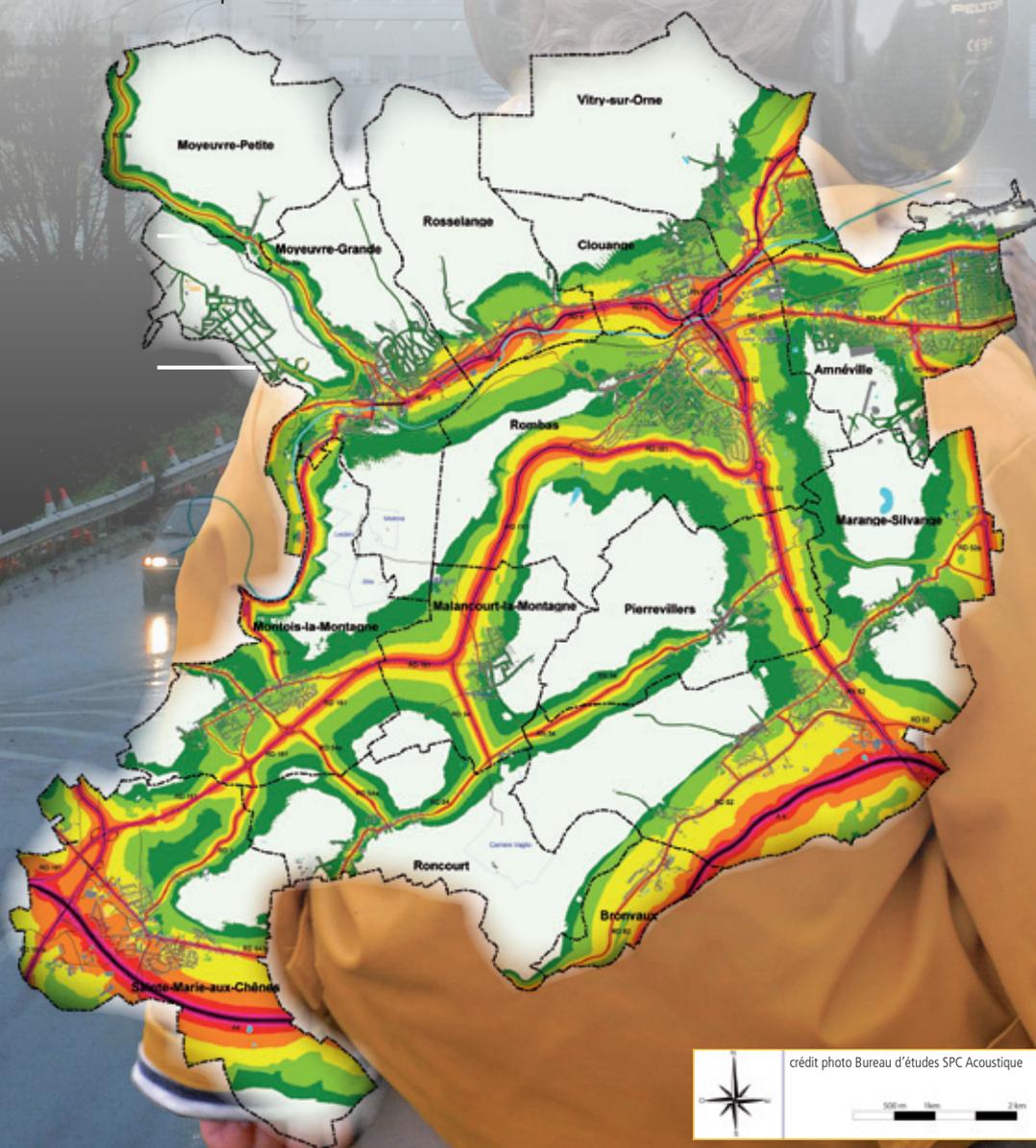
Une réunion de présentation s'est tenue auprès des élus de la CCPOM le 3 mai 2010 pour exposer les principaux résultats de cette étude. Par la suite, le travail cartographique pourra être présenté aux conseils municipaux des communes intéressées à travers des réunions d'échanges organisées par la CCPOM.

Les cartes de bruit stratégiques seront également mises en ligne sur le site internet de la CCPOM afin de pouvoir être consultables par tous.

## Finalité du travail de cartographie sonore

Ce travail cartographique permettra d'orienter les décisions en matière de projet d'aménagement (gestion des zones à construire, planification et gestion de la circulation, choix des secteurs d'implantation des activités bruyantes ou sensibles au bruit), et peut se voir comme un outil préventif de lutte contre le bruit au travers de mesures urbanistiques. Les cartes feront l'objet d'une révision, le cas échéant, tous les 5 ans.

La deuxième phase de travail prévue par la Directive Européenne concerne la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement, pour prévenir et réduire les effets du bruit. Cette étape visera essentiellement à traiter les points noirs de bruit en y apportant des solutions techniques concrètes afin d'améliorer le confort des riverains au regard des nuisances sonores.



crédit photo Bureau d'études SPC Acoustique

Niveaux sonores en dB(A)

≤ 45	50-55	55-60	60-65
45-50	55-60	60-65	65-70
50-55	55-60	60-65	65-70
55-60	60-65	65-70	70-75
60-65	65-70	70-75	≥ 75

© richard villalon

## LE BUDGET 2010

Interview du Vice-Président chargé des finances au sein de la CCPOM.

**Le Budget primitif 2010 a été adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 13 avril 2010. Comment avez-vous construit ce budget dans un contexte économique et financier particulièrement difficile ?**

C'est, en effet, dans un contexte de crise économique et financière, aggravé par la décision prise par le Gouvernement de procéder à la suppression, dès 2010, de la taxe professionnelle, que ce budget a été élaboré.

Malgré ce contexte général plutôt morose qui incite à rester prudent en matière de finances locales, nous avons pu, grâce à la situation financière très saine de notre Communauté de Communes, proposer au conseil communautaire un projet de budget 2010 très ambitieux.

C'est, en effet, un budget volontaire et responsable qui a été adopté par l'assemblée communautaire le 13 avril dernier, car malgré la crise, l'effort porté sur l'investissement se poursuivra cette année, notamment par la mise en œuvre de la compétence petite enfance.

Enfin, pour mettre en œuvre ces objectifs, il a été nécessaire d'engager une réflexion sur l'évolution de notre fiscalité et ce budget a nécessité une augmentation de la fiscalité additionnelle qui suit l'inflation mais qui reste toutefois très inférieure à celle du gaz proposée par GDF.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 879 600 €. A quoi vont-elles servir ?**

Elles serviront, avant tout, à financer les services rendus au quotidien aux habitants de la Communauté de Communes.

Parmi ces services, la 1<sup>ère</sup> source de dépenses (62,53%) est constituée par la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Les autres dépenses de fonctionnement sont destinées à conforter notre politique dans le domaine **du logement, de la communication, de l'aménagement de l'espace, de l'environnement et du développement économique.**

**Vous avez indiqué, précédemment, que la nouvelle compétence « petite enfance » serait mise en œuvre dans le cadre de ce budget. Comment allez-vous la financer ?**

Pour financer cette nouvelle compétence communautaire, nous avons prévu un crédit de 300 000 € au Budget 2010. Cela constituera la part d'autofinancement 2010 pour cet important programme. Il sera complété, si nécessaire, par la réalisation d'un emprunt.

Le budget prévisionnel d'investissement pour la mise en œuvre de ce programme petite enfance est estimé à 5 934 000 € H.T. soit environ 19 000 € par place (selon l'estimation du bureau d'études «Stratégie – Gestions publiques» à qui la CCPOM a confié une étude de besoins pré-opérationnelle en matière de modes de garde de la petite enfance). Ce coût sera diminué du montant des subventions que la Communauté de Communes ne manquera pas de solliciter (Union Européenne, Région, Département, C.A.F.). Il faudra également tenir compte des coûts de fonctionnement dès la mise en service de ces nouveaux équipements.

**Quels autres investissements avez-vous inscrits dans le cadre de ce budget ?**

Ce budget confirme nos priorités, notamment notre volonté d'accompagner l'activité économique et de mettre en place des projets de développement, source de richesse et d'emplois.

Nous achèverons donc les opérations engagées en 2009, à savoir :

Sur le parc d'activités communautaire «Champelle» à Sainte-Marie-aux-Chênes.

- l'aménagement de plates-formes, destinées à recevoir des entreprises,
- la construction d'un bâtiment d'accueil pour entreprises aux normes H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale).

D'autres opérations d'investissement seront également mises en œuvre en 2010, notamment :

- L'aménagement d'entrées de Villes dans les communes de Marange-Silvange, Pierrevillers et Roncourt.
- L'aménagement des abords de la déchèterie de Moulin Neuf.

## Votre demande de PASS FONCIER en 4 étapes

**Vous avez un projet de construction ou d'acquisition d'une maison neuve sur une commune de la CCPOM, nous vous guidons pour l'élaboration de votre dossier.**

1

Prenez contact avec un établissement bancaire qui étudiera votre dossier et vérifiera votre éligibilité à ce dispositif.

2

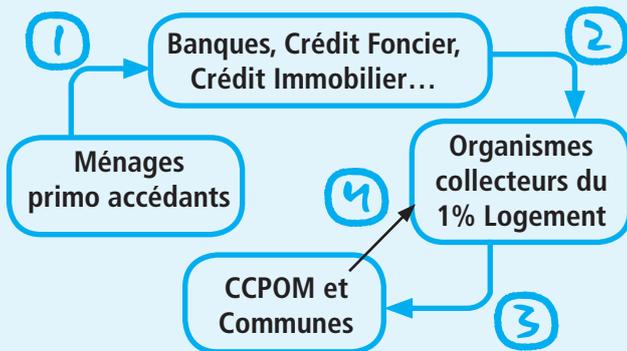
En cas d'éligibilité, votre dossier sera transmis à un organisme collecteur du 1% logement qui vous assistera pour le montage de votre dossier Pass Foncier.

3

Après examen et accord délivré par cet organisme, une demande officielle est transmise à la CCPOM et aux communes pour la subvention des collectivités.

4

Si toutes les conditions sont remplies, la CCPOM et la commune concernée s'engagent à verser une subvention. Cette aide financière permettra de débloquer le dispositif et les emprunts qui en découlent.



Renseignements complémentaires :

CCPOM - 34, Grand'Rue - 57120 ROMBAS - Tél : 03.87.58.32.32

## RONCOURT VOUS INFORME...

### Une école numérique rurale voit le jour...

Le dossier déposé, par la Commune et l'équipe enseignante pour l'installation d'une école numérique rurale a été retenu par le ministère de l'Education Nationale. Le matériel : ordinateurs portables, tableau blanc interactif, accès internet haut débit sécurisé, mis en réseau des équipements, a été installé. L'Etat a versé une subvention à hauteur de 80% du coût du projet. Après un stage de formation des enseignantes, l'école numérique rurale est donc opérationnelle.

### Le site internet de la commune

Par la création d'un site internet, la Commune s'est dotée d'un moyen de communication moderne et incontournable de nos jours. Le site [www.roncourt.fr](http://www.roncourt.fr) est accessible mais pas entièrement finalisé.

## Demande de subvention pour un ravalement de façades MODE D'EMPLOI

**1 Travaux à faire réaliser par une entreprise ou un artisan sur les façades visibles de la voie publique**

### 1. Demande du propriétaire

Courrier à adresser à la CCPOM en indiquant l'adresse du bâtiment concerné et les coordonnées téléphoniques du demandeur.

### 2. Conditions d'éligibilité :

- Bâtiment âgé de plus de 25 ans
- Situé dans le périmètre d'éligibilité défini par les communes de la CCPOM

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, le dossier est non éligible

Si les deux conditions sont réunies, le dossier est recevable

Transmission des coordonnées du demandeur au CALM pour le montage du dossier

**2 Montage du dossier**

- Le CALM prend contact avec le demandeur pour monter le dossier de subvention.
- Préconisations pour le projet de ravalement (complément éventuel au devis)
  - Aides techniques
  - Aides au montage du dossier

Une fois le dossier complet

Passage en commission technique à la CCPOM. Si avis favorable de la commission, autorisation de démarrage des travaux selon les préconisations du CALM.

**2 documents sont indispensables avant le démarrage des travaux (sous peine de perte de l'éventuelle subvention) :**

- Accord de la CCPOM après passage en commission
- Déclaration de travaux et accord de la mairie concernée

**3 Réalisation des travaux**

- Le demandeur fait réaliser les travaux suivant le devis présenté.
- Une fois la facture acquittée, il la transmet à la CCPOM.
- Le CALM vérifie sur place la conformité des travaux réalisés.

Passage en commission technique et en bureau communautaire à la CCPOM pour paiement de la subvention.

Pour tout renseignement complémentaire,  
Gwénaëlle WARKEN  
03.87.58.32.32  
g.warken@ccpom.fr

# Infos pratiques

## LES DECHETS

- SORTIR les caissettes, conteneurs et sacs d'ordures ménagères la VEILLE AU SOIR du jour de ramassage.
- Les calendriers de collecte 2010, la localisation et les horaires de déchèteries communautaires sont consultables sur le site internet de la CCPOM : <http://www.ccpom.fr>
- Des composteurs de 450 litres sont en vente à la CCPOM au prix de 20 euros. Pour en bénéficier, il suffit d'envoyer à la CCPOM votre règlement exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Soucieuse de la qualité du tri, la CCPOM a opté pour un système de caissettes avec un pré-tri directement sur le camion de collecte.

Ce système a également un but pédagogique car les petites erreurs de tri sont détectées directement et laissées dans la caissette jaune.

- La CCPOM a signé une convention avec Ecofolio, un éco organisme, qui finance une partie de la collecte des imprimés non sollicités, c'est-à-dire principalement les publicités.

### - Actualités : le tri dans la salle de bain !

Vous êtes nombreux à trier vos emballages à la maison, mais seule une petite partie trie correctement leurs emballages de produits d'hygiène et de cosmétique. Dans la salle de bain, la règle commune s'applique : on trie tous les emballages en acier, aluminium, papier/carton et verre. Pour les emballages en plastique, on ne trie que les bouteilles et les flacons !



© dgrilla

## DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

- Les déchèteries subissent régulièrement des actes de vandalisme. En 2009, les travaux de remise en état des déchèteries se sont élevés à 3 260 euros.
- **Rappel** : Les plaques de fibro ciment (éternit) ne sont pas acceptées dans les déchèteries. Pour vous en débarrasser, il faut vous renseigner auprès d'un professionnel des déchets qui collecte l'amiante.

## QUIZZ RECYCLAGE :

### Q1. Je jette mes cartons de pizza :

- a. Avec les cartons recyclables
- b. Avec les ordures ménagères

### Q2. Parmi ces emballages plastiques, lequel se recycle ?

- a. Les flacons de shampoing
- b. Les pots de crème fraîche
- c. Les films plastiques de suremballages

### Q3. Les plats en verre sont :

- a. À apporter à la déchèterie
- b. À jeter dans le bac en verre
- c. À jeter aux ordures ménagères

### Q4. Les bouchons des bouteilles en plastique sont :

- a. A retirer de la bouteille en plastique
- b. A laisser sur la bouteille pour être recyclés
- c. A jeter aux ordures ménagères

### Q5. Avant de mettre mes emballages dans le bac jaune :

- a. Je les lave
- b. Je les vide bien

### Q6. Parmi ces emballages, lequel ne se recycle pas ?

- a. Les barquettes en polystyrène
- b. Les bouteilles d'huile
- c. Les bouteilles de jus de fruit

### Q7. Les produits toxiques :

- a. Je les emporte à la déchèterie
- b. Je les dépose dans le bac jaune
- c. Je les dépose dans le bac à ordures ménagères

### Q8. Les déchets verts et de jardin :

- a. Je les dépose dans le bac à ordures ménagères
- b. Je les dépose dans le bac jaune
- c. Je les emporte à la déchèterie

Réponses : Q1.b / Q2.a / Q3.a / Q4.b / Q5.b / Q6.a / Q7.a / Q8.c

Une question ?

Renseignez-vous au  
**03.87.58.58.74**



# Infos pratiques

## Côté Habitat et Cadre de vie

**ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)**  
17 quai Paul Wiltzer - BP 31035 - 57036 METZ  
Tél : 03 87 34 34 57  
www.anah.fr

**CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**  
4 boulevard du Pontiffroy - 57000 METZ  
Tél : 08 20 25 57 10  
www.caf.fr

**CALM (Centre d'Amélioration du Logement de Moselle)**  
www.calm-logement.fr  
Tél : 03 87 75 32 28

&  
**EIE de Metz (Espace Info Energie)**  
INTERRUPTION TEMPORAIRE DES PERMANENCES  
Pour tout renseignement, vous pouvez :  
1. joindre le CALM et / ou vous rendre à leurs permanences  
2. contacter le numéro AZUR 0 810 422 422

**CLLAJ du Bassin d'emploi de Metz**  
(Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)  
33 bis bd Maginot - 57000 METZ - Tél : 03 87 39 08 28

Le 30 juin 2010, 2<sup>e</sup> salon du logement des jeunes,  
aux Trinitaires à Metz dès 11h30

## Côté Environnement

**ADEME Lorraine**  
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies)  
34 Av André Malraux - 57000 Metz  
Tél : 03 87 20 02 90 / Fax : 03 87 50 26 48  
ademe.lorraine@ademe.fr  
www.ademe.fr

## Côté Développement Economique

**HOMEGAL - Pépinière d'entreprises**  
Centre d'Activités Economiques de Franchepré - 54240 JOEUF  
**Horaires d'ouverture**  
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Tél : 03 82 47 11 00 / Fax : 03 82 47 11 05  
Homegal2@wanadoo.fr

**CLUB ENTREPRENEURIAL**  
Centre d'Activités Economique de Franchepré  
Tél / 03 82 47 57 81 - Fax / 03 82 47 11 05  
club.entrepreneurial@gmail.com

# Grand Angle au Galaxie d'Amnéville

**DEE DEE BRIDGEWATER**  
06/07/2010 - 20H30

**JEFF BECK**  
29/10/2010 - 20H30

**WWE SMACKDOWN  
WORLD TOUR (catch)**  
05/11/2010 - 20H00

**JEAN MICHEL JARRE**  
06/11/2010 - 20H00

**LES MONOLOGUES  
DU VAGIN**  
07/11/2010 - 17H00

**M**  
11/11/2010 - 19H30

**HUGUES AUFRAY**  
13/11/2010 - 20H30

**LAURENT GERRA**  
17/11/2010 - 20H30

**CHANTS ET DANSES  
ARMEE ROUGE**  
20/11/2010 - 20H30

**FLORENCE FORESTI**  
23/11/2010 - 20H30

**BHARATI**  
(comédie musical indienne)  
24/11/2010 - 20H30  
25/11/2010 - 20H30

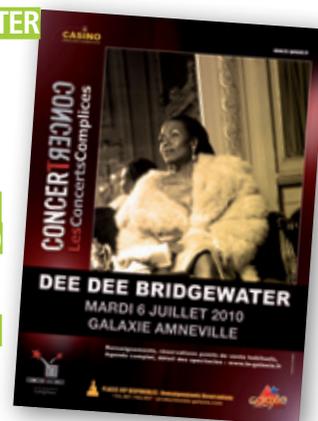
**GREASE**  
27/11/2010 - 20H30

**YANNICK NOAH**  
26/01/2011 - 20H00

**LES PLUS BEAUX NUMEROS DU MONDE**  
11/02/2011 à 20h30

**ABBA MANIA**  
04/02/2011 - 20H30

**CHANTAL GOYA**  
20/03/2011 - 15H00



# Grand Angle À ROMBAS

> **Mardi 13 juillet / vers 23h**  
Plan d'eau du FOND SAINT MARTIN  
**SPECTACLE PYROMUSICAL**

## LES ESTIVALES DE ROMBAS

> Les vendredis à partir de 18h30  
sur la place de l'hôtel de ville

**Animations gratuites,  
restaurations, musique et piste  
de danse à chaque rendez-vous**

Programme sous réserve de modifications  
INFOS PRATIQUES : 03 87 67 92 25  
[www.rombas.com](http://www.rombas.com)



> **Vendredi 2 juillet**  
Gala en plein air avec les Ateliers de  
dances de Rombas.

### NEZ À NEZ

par la Cie l'Aralgnée au plafond

Ce spectacle rassemble, sous son propre univers  
poétique down, mime, jonglage et marionnette.  
Cette diversité des disciplines liée à l'interactivité  
avec le public inscrit ce numéro dans la tradition  
du théâtre de rue.

Feu d'artifice d'ouverture.



> **Vendredi 9 juillet**  
Animation musicale avec les  
**COTTON TEEGE**  
(Orchestre de variété / Coverband)

Création de DIANE VAICLE intitulée  
provisoirement **TOUTE SEULE**  
Ce spectacle sera la première performance solo

aérienne de la comédienne et acrobate formée à  
Fratellini et qui a récemment tourné avec Gérard  
Jugnot. Mise en scène : Compagnie des Ô.



> **Vendredi 16 juillet**

### O BOULOT

par la Compagnie Les Moiss'batteurs

Quatre percussionnistes férus de recherches  
sonores extravagantes et un comédien déraisonné  
ont donné une nouvelle vie à une vieille moisson-  
neuse-batteuse qu'ils ont transformée en une  
incroyable structure à percussions.

> **Vendredi 23 juillet**

### CONCOURS DE CHANT

dans le cadre de Macadam Sport

> **Vendredi 30 juillet**

### FLYING ORKESTAR

Concert

Entre thèmes traditionnels et compositions ori-  
ginales, les musiciens du Flying orkestar nous  
promènent dans le son des balkans. Des chorégra-  
phies et des costumes ; une folie festive et éner-  
gique à couper le souffle...



> **Vendredi 6 août**

### AL & BOFIE

Interprété par Les Passes Tressées

Clowns, jongleurs de précision, acrobates à leurs  
heures, ils jouent avec l'humour et la technique, la  
prouesse et la maladresse, un dynamisme théâtralisé  
et une sincérité décalée. Ils vous surprendront à coup  
sûr... à moins qu'ils ne se surprennent eux-mêmes !!

> **Vendredi 13 août**

### LES TROIS MOUSQUETAIRES RACONTÉS À 2 EN 1/2 HEURE

par l'AFAG théâtre (au fond à gauche)

Un rythme endiablé, des combats à l'épée plus  
impressionnants les uns que les autres, un texte  
drôle et plein de surprises allant de la prose à  
l'alexandrin et un rapport direct avec le public font  
de cette comédie de cape et d'épée, un spectacle  
de qualité, attrayant et tout public.

> **Vendredi 20 août**

### MACHINES À SONS

par la Compagnie Stromboli

Trois musiciens-comédiens-danseurs perchés sur trois  
engins musicaux « l'électroque de barbarie », « la  
métroziq machine » et « la taps mobile » qui désem-  
bulent d'abord et se retrouvent pour un spectacle final  
burlesque et insolite, poétique et magique.

### Feu d'artifice de clôture

## ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

> **Samedi 18 septembre / 20h30**

ouverture de saison avec

### KARIMOUCHE

Renseignements au 03 87 67 86 30  
et prochainement sur  
[www.espace-culturel-rombas.com](http://www.espace-culturel-rombas.com)

> **Samedi 20 et dimanche 21  
novembre de 14h à 18h**

### BOURSE AUX JOUETS

organisée par la Maison de l'Enfance

Renseignements et inscriptions au 03 87 67 74 79  
Entrée libre.

> **3 et 4 décembre**

### TELETHON 2010

Autres dates à retenir

(Pré-programme de l'espace culturel sous réserve de modifications)

> **Samedi 2 octobre**

### NILDA FERNANDEZ

> **Samedi 23 octobre**

### JEAN-LOUIS MURAT

> **Samedi 30 octobre**

### CAMÉLIA JORDANA

> **Samedi 13 novembre**

### BERNARD MABILLE

> **Samedi 27 novembre**

### PATCHWORK (hommage aux Beatles)

> **Samedi 4 décembre**

### BRIGITTE FONTAINE

> **Samedi 18 décembre**

### GÉRARD MILLER